

Madame, Monsieur,

La Ville de Saint-Marcellin organise **les 16 et 17 décembre 2023 son marché de Noël**.

Des animations et des temps forts rythmeront ces deux journées afin de satisfaire un public varié qui viendra profiter de la féerie de Noël et découvrir les produits proposés par les producteurs et artisans exposant sur le marché.

Nous tenons à associer des exposants proposant des articles de qualité, exclusivement en provenance d'artisans et producteurs et en majorité locaux. La recherche de la qualité nous permettra de gagner et de conserver un public fidèle au moment où tant de marchés se développent dans la même période. Ainsi, nous avons le plaisir de vous transmettre le formulaire d'inscription.

Le marché se déroulera **le samedi 16 décembre de 16 h à 19 h et le dimanche 17 décembre de 9 h à 19 h**. Tables, chaises et alimentation électrique sont fournis sur demande. Nous vous invitons à prévoir de votre côté rallonge, multiprises... Le prix de l'emplacement est de **6,61 €/mètre linéaire**, chèque à établir à l'ordre du Trésor public. Des chapiteaux (3 m x 3 m) peuvent être loués au prix de **71,55 €**. Réservation à signaler dans le bulletin d'inscription (chèque à l'ordre du Trésor public).

Afin de permettre la location des chapiteaux à notre prestataire dans les temps, nous vous demandons de bien vouloir respecter les délais de retour de votre bulletin d'inscription. Pour une bonne organisation, nous vous demandons une **copie de votre carte d'identité** et une **attestation d'assurance**. Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre ces documents ainsi que le règlement par chèque de votre réservation (emplacement ou emplacement + tente) avant **le 15 novembre 2023** à l'adresse suivante :

**SERVICE TECHNIQUE  
21 place d'Armes  
38160 – Saint-Marcellin**

En espérant avoir le plaisir de compter sur votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur nos sincères salutations.

# Règlement

---

## Article 1

En 2023, le marché de Noël, organisé par la Ville de Saint-Marcellin, se déroulera **le samedi 16 décembre de 16 h à 19 h et le dimanche 17 décembre de 9 h à 19 h.**

## Article 2

Seront retenus exclusivement les exposants proposant à la vente leur propre production, alimentaire ou artisanale. Les revendeurs de produits manufacturés ne sont pas acceptés. Les organisateurs se gardent le droit de refuser une inscription ne correspondant pas à l'esprit du marché artisanal.

L'inscription au préalable est nécessaire. Dès validation de la candidature, le dossier complet devra être envoyé, accompagné d'un chèque de 6,61 €/mètre linéaire pour l'emplacement. Des chapiteaux sont prêtés pour la durée de l'événement au prix de 71,55 €. La réservation d'un chapiteau doit être signalée dans l'inscription. Les places étant limitées, les inscriptions seront acceptées dans l'ordre d'arrivée et en fonction de la qualité des produits proposés. Le règlement de l'emplacement ou du chapiteau doit être fourni à la réservation.

## Article 3

Les emplacements sont attribués par les organisateurs. Pour une bonne entente, les exposants s'engagent à n'utiliser que les emplacements notifiés et ne pas gêner leur(s) voisin(s). Toute modification ne peut être effectuée qu'avec l'accord des organisateurs.

## Article 4

L'installation des stands se fera le **samedi 16 décembre à partir de 13 h**. Les stands devront être prêts pour l'ouverture du marché, c'est-à-dire **le 16 décembre à 16 h**. Tout emplacement non occupé à 17 h pourra être réattribué et le chèque de réservation sera encaissé. Toute réservation sera encaissée sauf présentation d'un justificatif médical fourni au maximum le 19 décembre 2023. La manifestation est organisée en extérieur, chaque exposant est tenu de prévoir le matériel nécessaire à sa protection, les conditions météo ne justifiant aucun remboursement.

Les exposants pourront disposer du prêt d'une table, s'ils l'ont exprimé dans leur bulletin d'inscription ainsi qu'une à deux chaises. Ils peuvent utiliser leurs équipements personnels.

S'ils indiquent avoir besoin de branchement électrique, ils s'engagent à préciser la puissance de leurs appareils et à prévoir les rallonges ou enrouleurs nécessaires à leur raccordement au coffret.

Le démontage aura lieu le dimanche 17 décembre à partir de 19 h, la circulation des véhicules étant proscrite pendant la présence du public.

## Article 5

Il appartient à chaque exposant de s'assurer en responsabilité civile et d'en fournir un justificatif. Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les détériorations, vols, accidents ou dommages quelconques qui pourraient survenir aux objets et produits exposés, quelle qu'en soit la cause ou l'importance.

# Bulletin d'inscription

---

Nom et Prénom :

Société :

Adresse :

Tél :

Mail :

Activité, produits proposés :

Vendrez-vous de l'alimentaire à consommer directement? (Préciser : crêpes, gaufres, huitres...):

## Vos besoins

Nombre de mètres linéaires réservés :

Profondeur du stand (dimensions maximums de votre barnum ou parasol...) :

(Cette information est essentielle pour procéder au placement des exposants au regard des règles de sécurité)

Location de chapiteau (71,55 €) (3 m x 3 m) :

- Oui
- Non

Electricité :

- Oui puissance de votre matériel (info obligatoire)
- Non

Table (une table maximum)

- Oui
- Non

Chaises

- 1
- 2
- Non

Je m'engage sur la provenance des produits offerts à la vente qui sont issus de mon activité artisanale ou de production alimentaire propre, et non d'un achat-revente (hormis en complément de mes productions, de l'artisanat ou autre production locale avec certification de la provenance).

## Signature

(L'inscription vaut acceptation du règlement et des conditions de paiement- toute inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte)

### Pièces à fournir :

- Formulaire rempli et signé valant acceptation du règlement et engagement sur la provenance des produits vendus
- Copie carte d'identité
- Attestation d'assurance en responsabilité civile
- Chèque pour la location de l'emplacement (6,61 €/m linéaire) (libellé à l'ordre du Trésor public)
- Ou chèque de 71,55 € si location d'un chapiteau (libellé à l'ordre du Trésor public)